

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 28 Novembre 2019

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Mme Patricia NICOL, excusée

Espace Adventura : avenant marché de travaux

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace Adventura, des modifications ont été faites qui nécessitent la réalisation d'avenant au marché de travaux. Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) accepte les avenants :

Entreprise	lot	Coût HT
LVL Agencement	10	-4520.86 €
COBA	3	454.61 €
DG Concept	9	1626.84 €
BP METAL	7	-2995.00 €

Les 3 logements sont loués. Il reste 2 cellules disponibles (110 m² sous les logements et 200 m² côté Penzé) à aménager.

PLU

Les services de l'Etat et les personnes publiques associées ont transmis leurs avis. Un avis favorable a été donné mais conditionné par des réserves. Quelques modifications vont devoir être apportées, en particulier le zonage de la zone de Kermat, les zones constructibles en campagne (dents creuses) et les bâtiments identifiés en zone rurale. Une réunion est prévue prochainement avec les services de la chambre d'agriculture.

L'enquête publique sera organisée après les élections, car le dossier de PLU devra au préalable repasser en commission.

Travaux bâtiments

Afin de mettre aux normes l'installation électrique du Club House, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Domotelect pour un montant de 3392.32 € HT.

Rapport annuel eau 2018

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au rapport sur le service de l'eau établi par le syndicat des eaux de la Penzé. Il est consultable en mairie.

Rapport annuel assainissement 2018

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au rapport sur le service de l'assainissement collectif établi par le le syndicat des eaux de la Penzé. Il est consultable en mairie.

Dissolution du Syndicat intercommunal des copropriétaires de la perception de Morlaix Banlieue

La commune de Guiclan est membre du syndicat des copropriétaires de la trésorerie de Morlaix banlieue, l'immeuble a été vendu par conséquent il peut être dissous. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la dissolution du syndicat des copropriétaires de la perception de Morlaix banlieue et est favorable à la répartition du résultat comptable (288 701,37 €) comme indiqué ci dessus.

Guiclan	23,70%	68 422,22
Henvic	4,50%	12 991,56
Locquéolé	1,45%	4 186,17
Plourin	8,60%	24 828,32
Sainte-Sève	0,90%	2 598,31

Saint-Martin-des-Champs	38,60%	111 438,73
Taulé	22,25%	64 236,06
TOTAL	100,00%	288 701,37

Gestion de l'eau et l'assainissement à compter du 1er janvier 2020 : signature de la convention avec Morlaix Communauté

Suite à la dissolution du syndicat des eaux de la Penzé au 31 décembre 2019, Morlaix Communauté et la commune de Guiclan ont décidé de s'engager dans un processus d'entente intercommunale instituée par le code général des collectivités territoriales dans ses articles L-5221-1&2 pour la réalisation des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif.

Le service sera géré de la même manière qu'aujourd'hui, mais au lieu d'appeler le syndicat des eaux de la Penzé en cas de difficultés (panne) ou de besoin (relevé de compteur), il faudra appeler Morlaix communauté au N° AZUR 0806 090 010.

Adhésion « Agriculteurs de Bretagne »

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association « Agriculteurs de Bretagne » et versera en 2020 une subvention de 0.10 € par habitant.

Cette association rassemble tous ceux pour qui l'agriculture est un levier essentiel du développement économique et social de la région, son ambition est de véhiculer une image moderne, responsable, et dynamique, de recréer du lien entre ceux qui produisent et ceux qui consomment, et d'afficher haut et fort que l'agriculture bretonne est l'une des plus sûres au monde.